

COMMERCE AU TCHAD DE 1900 A 1939 : ENTRE HEGEMONIE FRANÇAISE ET DEPENDANCE ECONOMIQUE AUX COLONIES ANGLAISES VOISINES

Abdoulaye ABAKAR KASSAMBARA

*Enseignant-chercheur au Département d'Histoire
à l'Université de N'Djamena/Tchad
abdoulayeka@hotmail.fr*

Goni OUSMAN ABAKAR

*Enseignant-chercheur au Département d'Histoire à
l'Université de N'Djamena/Tchad*

Mahamat MEY MAHAMAT

*Enseignant-chercheur au Département d'Histoire à
l'Université de N'Djamena/Tchad*

Résumé :

La domination coloniale française au Tchad a rompu les relations commerciales précoloniales avec le monde extérieur et a également déclenché une transformation progressive des structures commerciales locales. Elle a cependant permis aux ressources animales du pays de trouver une nouvelle voie commerciale, plus proche et plus rémunératrice, dans les colonies britanniques voisines du Nigeria et du Soudan anglo-égyptien. L'introduction du coton, la création de réseaux routiers et l'économie pastorale ont fait l'objet de plusieurs études dans la période postindépendance et au début des années 2000. Cet article s'inscrit dans cette lignée et s'appuie sur des sources d'archives, des ouvrages et des recherches scientifiques pour tenter de revisiter les processus qui ont conduit à l'effondrement des structures commerciales traditionnelles, d'analyser la dépendance commerciale quasi exclusive du Tchad vis-à-vis des colonies anglaises voisines et de comprendre la politique entreprise par l'administration coloniale française pour réorienter les flux commerciaux du Tchad vers l'Afrique équatoriale française et la France métropolitaine. En conséquence, pendant l'entre-deux-guerres, la colonie du Tchad s'est trouvée asservie aux colonies anglaises voisines. L'échec de l'orientation du courant économique vers la France est dû à l'insuffisance de la mise en valeur coloniale durant cette période et à l'absence d'entreprises françaises.

Mots-clés : Commerce, deux-guerres, trajectoire, effondrement, Tchad

Abstract :

French colonial rule in Chad broke down pre-colonial trade relations with the outside world, and also triggered a gradual transformation of local trade structures. However, it did allow the country's livestock resources to find a new, closer and more remunerative commercial path in the neighbouring British colonies of Nigeria and Anglo-Egyptian Sudan. The introduction of cotton, the creation of road networks and the pastoral economy were the subject of several studies in the post-independence period and

in the early 2000s. This article follows in this footsteps, and draws on archival sources, books and scientific research in an attempt to revisit the processes leading to the collapse of traditional trade structures, to analyse Chad's almost exclusive commercial dependence on neighbouring English colonies, and to understand the policy undertaken by the French colonial administration to redirect Chad's trade flows towards French Equatorial Africa and mainland France. As a result, during the inter-war period, the colony of Chad became subservient to the neighbouring English colonies. The failure to direct the economic current towards France was due to the inadequacy of colonial development during this period and the absence of French firms.

Keywords : Trade, two world wars, trajectory, collapse, Chad.

Introduction

La domination coloniale au Tchad a conduit à la désintégration des modèles commerciaux précoloniaux et à l'introduction de nouvelles normes et pratiques commerciales. Paradoxalement, cette domination française ne s'est pas traduite par une hégémonie économique pour les entreprises françaises, car les activités commerciales du Tchad pendant l'entre-deux-guerres sont restées fortement dépendantes de celles du Nigeria et du Soudan anglo-égyptien. En effet, les ressources animales du pays trouvent dans ces deux colonies anglaises voisines des débouchés plus proches et plus rémunérateurs, donnant lieu à une intense activité commerciale au détriment de l'occupation coloniale française. Cette dernière avait pris un certain nombre d'initiatives dans le cadre de sa politique de développement colonial. Mais celles-ci se sont heurtées aux problèmes de communication, à l'éloignement des côtes et à la difficulté d'exploiter les ressources animales.

Alors que les grands courants du commerce extérieur dans les Etats précoloniaux du Tchad ont été brisés par la pénétration coloniale, les structures commerciales locales se sont adaptées aux nouvelles conditions économiques en renforçant la dynamique des marchés hebdomadaires et en réduisant progressivement la pratique du troc. En fait, les caractéristiques particulières du Tchad ont permis d'éviter un bouleversement économique brutal dans le pays. La question de l'impact de la colonisation sur le développement économique et social de l'Afrique a attiré l'attention de chercheurs de tous horizons. On peut citer les travaux pionniers de Coquery-Vidrovitch (1975) sur l'échec et le vice des sociétés concessionnaires en AEF. Au Tchad, plusieurs études ont été réalisées dans ce domaine, notamment celles de Claude Ardit (1993 et 2003). Dans sa première publication, *Commerce, islam et État au Tchad (1900-1990)*, il analyse la conversion et l'adaptation des commerçants au

nouvel ordre économique colonial et leur rôle dans la diffusion des produits européens dans le pays. Le second, *Le Tchad et le monde arabe*, porte sur les relations commerciales entre le Tchad et le monde arabe, et sur l'effondrement de ces relations à la suite de la conquête coloniale. On peut également citer les travaux de Kolandi Laorewa Mindemon (2000) et de Bouba Deudjambe Eric (2024), le premier ayant retracé avec précision l'évolution économique du Tchad depuis l'introduction du coton jusqu'à l'indépendance dans sa thèse intitulée *Histoire économique du Tchad de 1924-1960*, et le second dans sa thèse : *Le patrimoine industriel du XXe siècle au Tchad*, dans laquelle il dresse un inventaire assez exhaustif des industries et commerces coloniaux et de leur rôle dans l'évolution économique du Tchad.

Ces études, et bien d'autres, mettent en évidence les changements économiques et commerciaux qui ont eu lieu au Tchad pendant la colonisation. Cet article s'inscrit dans cette ligne de recherche et tente de mettre en lumière la désintégration des structures commerciales précoloniales du Tchad sous la colonisation française, et d'analyser la dépendance commerciale quasi exclusive du pays vis-à-vis des colonies anglaises voisines entre 1900 et 1939. Cette étroite relation a suscité de vives controverses dans les milieux coloniaux français, qui craignaient une éventuelle revendication anglaise sur le Tchad. Cet ancrage économique a certainement été induit par les circonstances particulières du Tchad. Mais la dépendance commerciale du Tchad à l'égard des colonies anglaises n'est-elle pas le résultat d'une politique de développement colonial inadaptée ? Pourquoi l'administration coloniale française a-t-elle cherché à briser ce lien commercial ?

Pour répondre à ces questions, cette étude s'appuie principalement sur des sources d'archives (lettres, procès-verbaux et rapports annuels, etc.), des ouvrages généraux et spécialisés et des travaux scientifiques traitant de l'impact de la colonisation sur l'économie. Le croisement de ces différents documents nous a permis d'établir un dialogue entre les textes et de diviser notre étude en deux grandes parties. La première traite de l'effondrement des flux commerciaux précoloniaux, de la tentative de l'administration coloniale d'organiser les activités commerciales et de l'apparition des premières maisons de commerce européennes. La seconde partie analyse la résilience de l'économie pastorale sous l'occupation coloniale, sa dépendance vis-à-vis des colonies anglaises voisines et la stratégie de l'administration pour

réorienter les flux commerciaux vers les colonies françaises et la métropole.

1. bouleversement de circuits commerciaux pendant la conquête militaire

1.1 Effondrement de trajectoires commerciales séculaires

Dans les Etats précoloniaux du Tchad, les activités commerciales étaient essentiellement basées sur le troc de produits entre les différentes communautés d'un village ou d'une région, ainsi que sur le commerce avec l'étranger. Si la population pratiquait le troc au quotidien, les activités commerciales proprement dites se déroulaient principalement les jours de marché hebdomadaire. En effet, chaque localité avait son propre jour de marché, au cours duquel les populations environnantes se pressaient pour exposer leurs produits à troquer. Selon l'explorateur anglais Major Denham (1826:151), le vendredi était le jour du marché à Kornok, la capitale du Loggoun. Lors de son séjour dans le royaume du Baguirmi, Henry Barth (1860 : 85) se rendait régulièrement au marché hebdomadaire de sa capitale, Massénéya.

Outre les marchandises et les produits de consommation, ces marchés hebdomadaires servaient de foires aux esclaves. Cependant, l'essentiel du commerce des esclaves était dirigé vers l'Orient et l'Afrique du Nord, qui constituait la principale source de revenus des États précoloniaux du Tchad. C'est pourquoi l'expédition de traite était toujours dirigée par le roi, qui en assurait le succès. Lorsque Henri Barth (1860 : 66) arrive à Massénéya en 1852, le roi du Baguirmi est absent car il allait chasser des esclaves dans le sud de son royaume. En 1871, l'explorateur allemand Nachetigal (1871 : 391) a pu accompagner le roi du Baguirmi lors d'une de ses expéditions de chasse aux esclaves. L'implication des rois dans la chasse aux esclaves reflète bien l'importance de ce commerce dans la vie économique des différents royaumes du Tchad avant la pénétration coloniale.

Mais le commerce des esclaves a commencé à décliner au fur et à mesure de la consolidation du système colonial : « la pénétration militaire française et la paix coloniale marquèrent le début du déclin du commerce transsaharien, avec l'abolition progressive de l'esclavage (Arditi, 2003 : 185-198) ». En effet, lors de l'établissement du

protectorat français sur le Baguirmi en 1897, la traite n'est pas interdite. C'est en 1903 que le sultan Gaourang et le commandant Garoud décident d'abolir la traite dans la colonie du Tchad. Le roi du Baguirmi est obligé d'abandonner la traite et en contrepartie, l'administration coloniale lui verse une pension mensuelle pour compenser la perte engendrée par l'interdiction de la traite (Gouraud, 1906 : ANOM, 4(4) D6). En effet, l'occupation française a accéléré l'effondrement des réseaux commerciaux traditionnels entre les royaumes du Tchad d'une part et la Méditerranée d'autre part. La chute de la confrérie Sanoûsiya en janvier 1902 à Bir Alali au nord du Tchad a accentué le processus de désintégration économique du Baguirmi et de la confrérie (Oppenheim, 2001 : 136). Le royaume se retrouve alors isolé, ayant perdu la seule voie de commerce extérieur avec la Méditerranée (Ciammaichella, 1987 : 85) ».

Dans le même temps, l'instabilité dynastique du Ouaddaï, liée à des dissensions internes et à la menace française, interrompt le trafic commercial entre les deux royaumes. En conséquence, l'allié français, le sultan Gaourang, se trouve dans l'impossibilité d'écouler ses marchandises, essentiellement basées sur la traite des esclaves. De plus, le commerce intérieur de son pays était très pauvre et reposait presque exclusivement sur le troc des denrées les plus courantes : le lait, les céréales et le poisson (Ciammaichella, 1987 : 87) ». En fait, la conquête française du Nord a entraîné la perturbation de la vie économique et la dislocation progressive de circuits d'échange traditionnel (Debos, 2020 : 4). En effet, les répercussions de la conquête coloniale sur les réseaux commerciaux sont multiples, puisqu'elles se traduisent par la disparition du commerce transsaharien, par des changements d'activités, par la spécialisation dans le commerce du kola, du poisson séché, du bétail et du natron, et par la conversion au commerce colonial (Grégoire et Labazé, 1991 : 13). Parallèlement à l'effondrement des circuits commerciaux traditionnels, les autorités coloniales ont commencé à jeter les bases d'une structuration des activités commerciales dans le pays.

1.2 Organisation et codification des activités commerciales

Le processus d'occupation méthodique des régions du Tchad s'est accompagné de l'émergence de nouvelles normes et pratiques

économiques et commerciales. Contrairement au reste de l'AEF, le territoire du Tchad n'a pas été soumis à l'exploitation de sociétés concessionnaires (Bizière ; Coquery-Vidrovitch, 1975 : 488-499). Cependant, dès 1900, le commissaire Emil Gentil accorde des avantages commerciaux à un négociant français, Mercuri, établi à Fort-Crampel, qui ne n'était pas soumis à la taxe de 10 % sur les produits achetés. Pour ce faire, il a demandé aux chefs Sara d'apporter à l'embryon d'administration civile qu'il a mis en place dans le Haut-Chari en 1900, beaucoup de caoutchouc en guise de taxe (Bruel, 1935 : 173).

Cependant, en 1902, le colonel Destenave, alors commandant militaire du Tchad, a incorporé cette région au territoire militaire du Tchad et mis fin aux avantages commerciaux accordés à ce commerçant européen au motif que « les avantages accordés à M. Mercuri ne pouvaient s'exercer qu'au détriment des recettes fiscales, dans une colonie où l'impôt était perçu en nature (Gentil, 1971 : 148) ». En février de la même année, la concession attribuée en 1899 à la société Ouahmé-Nana sur la frontière orientale de l'Oubangui est administrativement rattachée au pays et au protectorat du Tchad (Josèphe Cailley-Bert, 1902 : 385-416). Il est cependant difficile d'évaluer l'ampleur de l'activité économique de la Compagnie durant cette période en raison des réorganisations administratives constantes et de l'absence de statistiques douanières.

Malgré l'activité très limitée des sociétés concessionnaires, l'arrêté du Commissaire général du 25 avril 1902 a défini le régime fiscal du Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad. Les droits à percevoir sur les produits importés et exportés sont les suivants :

Tableau I. Taxation des produits dans la colonie du Tchad

Droits à l'importation		Droits à l'exportation	
Produits	Taux de taxation	Produits	Taux de taxation
Produits alimentaires	60 %	Ivoire, caoutchouc,	10%
Munition, poudre, et sel	100%	Café, copal rouge, copal blanc	5%
Hectolitre d'alcool pur	180 francs	Huile de palme, Noix palmistes, Sésame	5%

Source : Josèphe Cailley-Bert, 1902, Actes officiels, Journal officiel du Congo, arrêté du 8 mai 1902, *Quinzaine coloniale*, sixième année, numéro

133, pp. 385-416, 10 juillet. Augustin Challamel, Paris.

Il est à préciser que les droits de sortie sur l'ivoire et le caoutchouc sont perçus comme suit : Pièces d'ivoire, pilons ; 10 francs par kilogramme.

Dents de moins de 6 kilogrammes : 16 francs par kilogramme.

Dents pesant plus de 6 kilogrammes : 21 francs par kilogramme.

Caoutchouc : 4 francs par kilogramme (Josèphe Cailley-Bert, 1902 : 385-416).

Malgré cette réglementation, il serait difficile d'évaluer le volume de production de ces différentes ressources. En effet, jusqu'en 1907, la région du Tchad est mal connue du point de vue de la mise en valeur, l'administration ne disposant que de rapports sommaires sur les produits du sol dans le secteur du Mayo-Kébbi et dans la vallée de la Pendé où, en 1904, la mission Lenfant avait révélé l'existence du coton, de l'indigo, du karité, de la gomme, du riz et du maïs (Lenfant, 1904 : 493-588). La résistance farouche à l'expansion coloniale à l'est et au nord entre 1902 et 1914 a été un véritable frein à l'expansion économique européenne dans la colonie du Tchad. En fait, les coûts associés à l'occupation et aux opérations dites de « pacification » ont alimenté l'idée en France métropolitaine et à Brazzaville d'abandonner la partie nord du Tchad (Serre, 1998 : 91). Cependant, les milieux militaires coloniaux considéraient ce projet comme un dangereux retour en arrière, insistant sur l'aspect géostratégique du Tchad et son potentiel économique (Gouraud, 1944 : 222). A ce tiraillement s'ajoute l'absence de commerçants européens dans la région qui a empêché les « indigènes » de prendre confiance et d'accepter les faits accomplis (Largeau, 1907 : A.N.O.M, 4(4^o) d 7). C'est à cette époque que de nouvelles structures commerciales ont été mises en place, surtout dans le sud du pays.

1.3 Implantation difficile du commerce européen

Le développement des activités commerciales françaises dans la colonie du Tchad s'est heurté à la méconnaissance du pays et au problème de communication lié à son éloignement de la côte. En effet, en dehors des voies fluviales, il n'y avait pas de routes praticables dans toute l'AEF en raison de la densité de la forêt dans la zone tropicale et semi-tropicale. A cet égard, le gouverneur Antonetti (1925 : ANOM, 5D 5 (5) 25) considérait que : « l'AEF est à actuellement un immense corps

qui n'a pas de système nerveux {...} Les difficultés de communication sont telles que les directives s'évaporent en cours de route, et le contrôle étant presque inexistant chacun fait à peu près ce qu'il lui plaît ».

Par conséquent, l'approvisionnement du Tchad en marchandises était difficile et coûteux en raison du portage d'une part et du manque de moyens de transport d'autre part. Par exemple, en 1906, la route du Tchad via le Congo et l'Oubangui (République centrafricaine) est extrêmement coûteuse pour les marchandises. Une tonne de marchandises transportée de Bordeaux à Fort-Lamy (N'Djaména) coûte 2 000 francs (Lenfant, 1906 : 484). Malgré ces difficultés, des maisons de commerce européennes s'installent à partir des années 1910 dans la partie sud (Fort-Archambault (Sarh) et Behagle (Lai)) ainsi qu'à Fort-Lamy (N'Djaména). C'est ainsi qu'à la fin du 1915, des comptoirs sont installés dans ces villes par la société française de Ouahmé et Nana, Léon Mathey et Canaris Tangelakis de Kano. Le comptoir de Behagle (Lai) est tenu par un Européen nommé Bastet. Cependant, Mathey et Canaris commercent presque exclusivement avec Kano (Nigeria), où ils s'approvisionnent. Ils y envoient également des produits : sel indigène, peaux, ivoire et bœufs, très demandés depuis la fin de l'année 1915 (Commandant du territoire du Tchad, 1916 : ANOM, d/4 (4) 15). Cependant, les activités de ces sociétés sont restées très faibles, puisque jusqu'en 1928, le volume des échanges par le port de Garoua vers le Tchad n'atteignait même pas une tonne (Roupsard, 1991 : 110).

A côté de ces maisons européennes, des commerçants fezzanais se sont établis dans tout le Tchad. Les principaux représentants des Fezzanais à Fort Lamy sont alors Mahamed Nadar et Arifa Gajiji, qui commercent avec et par l'intermédiaire des populations locales. Ils s'approvisionnent à Kano et certains d'entre eux font des affaires très importantes en fournissant avec succès des clients européens. Quant au commerce local, il était entre les mains de colporteurs qui, pour la plupart, se déplaçaient d'un marché à l'autre. Les commerçants les plus importants sont les Bornouans (Commandant du territoire du Tchad, 1915 : ANOM. d/4 (4) 15). Ces marchands locaux, par leur adaptabilité dans des domaines variés et leur esprit d'entreprise, ont su transcender et apprivoiser les conditions économiques, climatiques et politiques les plus difficiles. Outre l'approvisionnement des troupes coloniales en denrées alimentaires, leur rôle est considéré comme positif, dans la mesure où leur activité a également contribué à développer l'économie monétaire

dans des régions restées à l'écart des grands courants commerciaux (Arditi, 1993 : 76).

Toutefois, il est difficile d'évaluer l'ampleur de ce commerce car le territoire tchadien est encore en phase de pénétration coloniale. Néanmoins, les premières statistiques économiques établies en 1912 montrent que le trafic total (importations et exportations) entre la colonie du Tchad et le Haut-Nil, la Tripolitaine et le Nigeria s'élevait à deux millions de francs. Ce chiffre ne reflète pas le volume réel des mouvements commerciaux dans ces régions, aucun service de contrôle n'étant alors en activité (Gouverneur général de l'AEF, 1913 : B.D.I.C, Boîte 543). En conséquence, les échanges avec la France métropolitaine et les autres territoires de l'AEF étaient quasiment inexistantes, en raison des coûts de transport très élevés et du peu d'importance des principales ressources naturelles du Tchad (élevage et cultures vivrières) pour les entreprises métropolitaines.

Durant l'entre-deux-guerres, les échanges entre la colonie du Tchad et la France métropolitaine et les autres territoires de l'AEF diminuent fortement. En 1929, le pays a importé pour 10 402 874 francs de marchandises, dont 22,79 % de France et 77,20 % des colonies anglaises voisines. Les importations en provenance du reste de l'AEF sont pratiquement nulles. La même année, l'équilibre est beaucoup plus marqué au niveau des exportations, qui s'élèvent à 22 044 694 francs, la part des exportations en provenance de la France métropolitaine n'étant que de 0,09 % et celle en provenance du reste de l'AEF ne s'élevant que de 1,47 %. Alors que la valeur des produits exportés vers les colonies anglaises s'élève à 21 699 503 francs, soit 98,47 % du commerce d'exportation du territoire tchadien (Le Lieutenant-Gouverneur du Tchad, 1931 : ANOM, D/4(4) 31).

Cette contribution dérisoire du commerce extérieur de la colonie du Tchad au mouvement commercial de la métropole et de l'AEF pourrait s'expliquer par la faible présence des maisons de commerce européennes. En effet, durant cette période, la colonie du Tchad ne compte que 13 sociétés ou maisons de commerce, contre 70 au Gabon, 67 au Moyen-Congo et 32 en Oubangui-Chari (Antonetti, 1931 : 688). De plus, ce faible volume d'échanges est dû à des problèmes d'approvisionnement et au manque d'intérêt des entreprises françaises pour les ressources naturelles du Tchad : « Le territoire tchadien était pour la France un territoire d'occupation et de positionnement

géostratégique. La mise en place d'un marché ouvert sur l'import et l'export comme l'attribution des concessions aux sociétés coloniales n'étaient pas dans les priorités françaises (Bouba, 2024 : 40) ». En revanche, ces mêmes ressources trouvaient un débouché rémunérateur dans les colonies britanniques du Nigeria et du Soudan, grâce à leur proximité géographique et surtout au développement du commerce britannique :

Ceci est lié pour une part à la position géographique de N'Djamena qui jouxte le Cameroun et n'est qu'à une centaine de kilomètres du Nigeria. La faible industrialisation du Tchad met sa capitale en situation de dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière de marchandises importées (Arditi, 1993 : 78).

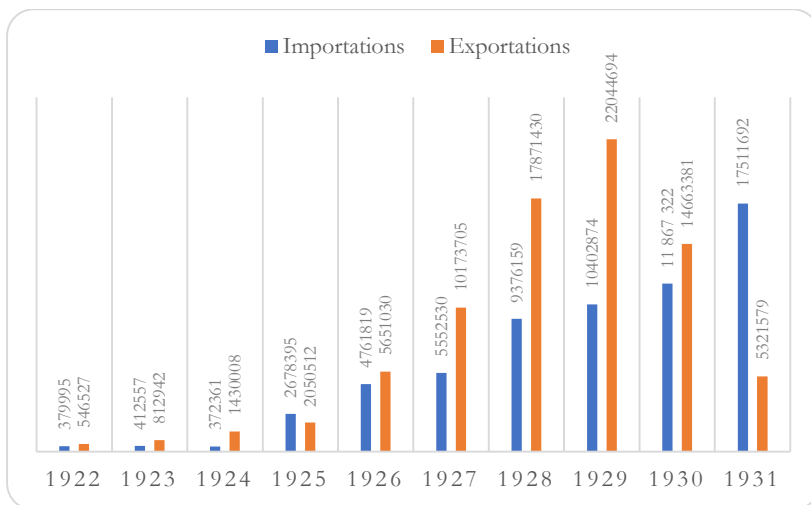
Cependant, les ressources en bétail de la zone sahélienne ont régi l'activité commerciale au Tchad durant l'entre-deux-guerres.

2. Economie à vocation pastorale tournée vers les colonies anglaises

2.1. Exportation du bétail vers Nigeria et Soudan-Anglo-Egyptien

En dehors du commerce purement local des céréales, du blé et de quelques produits manufacturés et du petit bétail, les transactions internes et externes reposaient essentiellement sur le commerce du bétail. Ceux-ci dominaient la vie économique des populations de la zone sahélienne : « ce capital auto déplaçable apporte aux indigènes le numéraire dont ils ont besoin pour leur vie courante (Gayet, 1932 : ANOM, 3H32) ». Les flux commerciaux du Tchad étaient principalement orientés vers le Nigeria et le Soudan durant l'entre-deux-guerres, comme le montrent les statistiques douanières suivantes :

Graphique I. Evolution du commerce extérieur du Tchad de 1922 à 1931 en milliers de Francs



Source : G. GAYET, Faits constatés par la vérification, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, ANOM, 3 H 32.

Ces statistiques douanières révèlent une activité commerciale intense et en constante évolution. Elles sont cependant très inférieures à la réalité compte tenu de l'étendue des frontières et de la rareté des postes de douane. De plus, il existe d'importants marchés locaux à proximité des frontières : Maltam, Garoua (Cameroun), Dikoa (Nigeria), Djénéné, El Fasher (Soudan), d'où un flux constant de personnes qui accentue la contrebande et rend quasiment impossible le contrôle hermétique des frontières (Gayet, 1932 : ANOM., 3H32). Selon le lieutenant-gouverneur du Tchad, l'ampleur de la contrebande : « n'était pas aussi considérable que la plupart des Européens du Tchad le prétendaient, la fraude à l'importation est rare. Elle doit se borner à une centaine de charges d'hommes porteurs de pièce d'étoffe, de sucre, de cigarettes et de quelques bouteilles de spiritueux. La fraude à l'exportation est au

contraire relativement fréquente [...] Je crois être assez près de la vérité en fixant à cinq mille le nombre de bœufs en fraude » (Gouverneur du territoire du Tchad, 1928 : ANOM, D 4 (4) 28).

Quoi qu'il en soit, les statistiques douanières de l'époque semblent montrer un équilibre économique favorable grâce aux exportations de bétail qui constituent l'essentiel du commerce de la colonie. Ainsi, en 1922, la valeur des exportations de bétail dans le commerce extérieur du Tchad s'élevait à 58 % et celle de l'ivoire à 40 %. Huit ans plus tard, en 1930, les exportations de bétail s'élevaient à 96,32 % contre seulement 2 % pour l'ivoire (Le lieutenant-gouverneur du Tchad, 1922 : ANOM, D/4(4) 22). Il faut noter que la capacité d'exportation du Tchad était alors estimée à 80 000 têtes de bœufs par an, sans compter les échanges locaux entre éleveurs, agriculteurs et pêcheurs (Mazodier, 1943 : ANOM, E. 681). Cependant, au début de l'année 1930, les exportations de bétail et de produits animaux diminuent fortement. Il en résulte un déficit de 35 766 têtes, représentant une valeur marchande de 7 597 404 francs. Les bovins, qui constituent l'essentiel des exportations, ont été particulièrement touchés. Ainsi, en 1930, 22 269 bœufs ont été exportés contre 48 537 en 1929, soit une baisse de 45 % (Mazodier, 1943 : ANOM., E. 681). En effet, l'effondrement des activités commerciales au Nigeria suite à la Grande Dépression de 1929 avait entraîné une dépréciation de la valeur marchande des bovins au Tchad.

2.2 Dépendance accentuée par la grande dépression

Ce ralentissement est principalement dû à la Grande Dépression de 1929, dont les effets se font sentir dans la colonie tchadienne au début des années 1930. A la fin des années 1920, la stagnation économique fait place à une évolution, mais celle-ci est contrariée par la Grande crise mondiale (Roupsard, 1991 : 111). En effet, les marchés aux bestiaux des deux colonies britanniques voisines se sont effondrés suite à la chute de la valeur de la livre sterling. En conséquence, en 1931, les exportations de la colonie du Tchad chutent fortement, de 76 % par rapport à 1929. En effet, la dépréciation de la livre sterling avait entraîné une baisse du prix du bétail, entraînant presque l'arrêt des exportations de bétail au début de l'année 1932. En effet, les bœufs ne valaient plus qu'une livre ou une livre et demie sur les marchés extérieurs et 50 à 100 francs sur les marchés tchadiens (Gayet, 1932 : ANOM., 3H32).

Il faut noter qu'au quatrième trimestre 1932, la livre sterling valait 84,74, alors que jusqu'en septembre 1931, sa valeur par rapport au franc était de 124. Ainsi, en 1932, le prix de bœuf sur les marchés intérieurs du Tchad était supérieur à celui offert sur les marchés nigérian et soudanais anglo-égyptien si elle valait une livre et avait été achetée à 100 francs sur les marchés tchadiens. En revanche, si le bœuf est vendu à une livre et demie, soit 127 francs, la marge bénéficiaire est très faible, même si le bœuf a été achetée à 50 francs sur les marchés intérieurs, car elle ne peut couvrir les coûts liés à l'exportation (frais de transport et taxation) (Vaneetvede, 1935 : 259).

Cependant, à la fin de la Grande Dépression, le commerce extérieur du Tchad s'est considérablement développé, grâce à la reprise du marché du bétail dans les colonies britanniques voisines. Entre 1937 et 1938, les exportations moyennes du Tchad vers les seules colonies britanniques s'élèvent à : 40 000 bovins ; 60 000 ovins 3 000 ânes ; 600 chameaux ; 5 000 chèvres 2 000 chevreaux, soit au total plus de 100 000 têtes pour une valeur de 17 millions. Au cours de la même période, la valeur des principales marchandises importées du Nigeria et du Soudan anglo-égyptien a augmenté au même rythme que les exportations. Au cours de la même période, les importations se sont élevées à 970 000 kilogrammes de marchandises pour une valeur de 9 130 000 frs (Mazodier, 1943 : ANOM., E. 681).

Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les importations en provenance du Nigeria via Fort Lamy et du Soudan anglo-égyptien par Abéché représentent à elles seules au moins 90 % des aliments importés consommés par les Tchadiens. Dans la même période, celles importées de France ne représentaient que 10 %. Les produits importés de cette dernière consistaient principalement en denrées et boissons (vins, conserves, etc.) et en quincaillerie, qui n'étaient commandés que par les différents services de la colonie (Mazodier, 1943 : ANOM, E. 681). En revanche, les produits importés des colonies anglaises voisines sont le sucre, les tissus, les noix de kolas et le thé, les savons, les parfums, les liqueurs... mais aussi les cotonnades japonaises et les tapis de selle du Proche-Orient importés par les Fezzanais, les Syriens et les Bornouans, transitant par le Soudan anglo-égyptien (Mazdier, 1943 : ANOM, E. 681). Ces produits importés sont les plus répandus et les plus populaires de l'époque. Il s'agit cependant de produits de luxe, réservés exclusivement aux nomades, aux notables des villes et aux chefs sédentaires (Mazodier,

1943 : ANOM, E. 681). Cette dépendance commerciale quasi exclusive vis-à-vis des colonies anglaises voisines est perçue par les milieux coloniaux français comme une hégémonie économique anglaise sur un domaine français. Les courants économiques du Tchad doivent donc être réorientés vers la France.

2.3 Tentative de changement de trajectoire vers l'espace français

La dépendance économique du Tchad à l'égard du Nigeria et du Soudan anglo-égyptien pendant l'entre-deux-guerres a suscité de vives inquiétudes dans les milieux coloniaux locaux et fédéraux. Ils voyaient dans cette hégémonie économique anglaise une menace pour l'avenir colonial du Tchad. En revanche, pour la « Niger Co », qui contrôlait tout le commerce du nord du Nigeria et pour laquelle le Tchad et le nord du Cameroun n'étaient que des marchés marginaux (Roupsard, 1991 : 110). Mais pour l'administration coloniale, il fallait rompre ces liens commerciaux défavorables et imposer l'impérialisme économique français. Ainsi, dès la fin de la Première Guerre mondiale, l'administration coloniale s'engage dans une politique de développement visant à réorienter les routes commerciales du Tchad vers l'AEEF et la France. Elle mise sur le développement de la culture intensive du coton dans la zone méridionale et sur le désenclavement du pays par la construction de réseaux routiers et son raccordement au chemin de fer Congo-Océan. Le pouvoir colonial a donc favorisé le développement du sud, plus peuplé et plus fertile pour la culture du coton par le biais du travail forcé (Ezept, 2013 :62).

La culture obligatoire du coton, introduite au début des années 1920, a rencontré de nombreuses difficultés. L'insuffisance des investissements, le problème des transports et les réticences de la population font que la production cotonnière ne peut contribuer à la balance commerciale du pays dans les années 1920. Lors de sa tournée dans la colonie tchadienne en 1925, le gouverneur général Antonetti (1925 : ANOM, 5D 50) estime que : « le courant économique de la colonie échappait totalement dans cette période de celui de l'AEEF et de la France ». Dès lors, le transfert de chef-lieu de la colonie vers le sud permettrait de réaliser d'importantes économies sur les frais de transport : « il conviendra plus tard de reporter le chef-lieu vers le Sud en le plaçant à Fort Archambault, on économisera des sommes très importantes sur

les transports de personnel, vivres, des matériaux (Antonetti, 1925 : ANOM, 5D 50) ».

L'idée de transférer Fort Lamy séduit donc le ministère des Colonies qui estime que : « les considérations qui justifiaient le choix de ce point au moment de la pénétration militaires vers le nord, ont perdu toute leur valeur à la suite de la pacification du pays. En même temps, la situation de Fort-Lamy s'est révélée défavorable à une liaison facile avec les colonies du Sud de la fédération vers lesquelles doit nécessairement s'orienter l'activité économique du Tchad {...}. La question du transfert vers le Sud du Chef-lieu de la colonie du Tchad s'est imposée et le choix s'est porté sur Fort-Archambault, véritable carrefour des routes à destination du Cameroun, de l'Oubangui et des territoires du Nord et de l'Est de la colonie (Ministère des colonies, 1925 : ANOM, 5 D 102).

À cette fin, en octobre 1931, le gouverneur général Antonetti et la Compagnie française de l'Ouhamé et de la Nana signent un contrat d'affermage pour le transport sur la ligne Pointe-Noire-Bangui-Fort-Lamy. Outre l'exclusivité du transport du personnel administratif et des marchandises sur cette ligne, le contrat garantissait à la compagnie un trafic annuel minimum de 75 000 kg sur cette ligne. Or, le temps de transport sur cette ligne était de deux mois, alors que la ligne Douala-Yaoundé et Fort-Lamy prenait 6 à 7 jours. Le député Raymond Susset a dénoncé l'absurdité de cet itinéraire ainsi que l'accord de monopole de transport (Volper 2023 : 18).

Au-delà de ces raisons économiques et stratégiques, la modification du flux commercial de la colonie du Tchad a pour but de l'intégrer économiquement dans celui de la confédération de l'A.E.F.. Il s'agissait d'augmenter le volume des échanges avec la confédération de l'A.E.F., puisque la part du commerce global de la colonie du Tchad entre 1924 et 1928 en termes de valeur des échanges avec la confédération de l'AEF s'élevait à 5% (Antonetti, 1931 : 687). Cette très faible contribution du commerce extérieur tchadien au mouvement commercial de l'AEF durant cette période est attribuée principalement à la faible présence des maisons de commerce européennes. En effet, durant cette période, la colonie du Tchad ne compte que 13 sociétés ou maisons de commerce,

contre 70 au Gabon, 67 au Moyen-Congo et 32 en Oubangui-Chari (Antonetti, 1931 : 687). D'autre part, elle peut être attribuée à l'insuffisance des investissements dans l'élevage, puisque jusqu'en 1928, la colonie du Tchad ne disposait que de deux vétérinaires, malgré les revenus importants de cette ressource en raison de son étendue. Le gouverneur du Tchad, Marcel de Coppet, estimait les différentes ressources animales du Tchad entre janvier 1926 et avril 1929 à deux millions de bœufs et quatre à cinq millions de moutons et chèvres (Direction des Affaires Economiques et Financière, 1932 : C.A.O.M., 3 H 32).

L'administration coloniale a également tenté de freiner l'exportation de bétail vers les colonies anglaises en imposant des mesures fiscales abusives sur l'exportation de bétail vivant, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau II. Tarifs appliqués à l'exportation des bétails sur pieds vers les colonies anglaises

	1 ^{er} janvier 1926	1 ^{er} janvier 1929	1 ^{er} janvier 1932	1 ^{er} juillet 1932
Bœufs	300	300	300	100
Moutons	30	20	20	20
Chevaux	350	700	600	500
Anes	100	100	150	60
Chameaux	400	1.000	1.500	700

Source : G. GAYET, Faits constatés par la vérification, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril 1932, ANOM, 3 H 32.

En plus de ces taxes, l'administration coloniale avait imposé aux commerçants de bétail la souscription obligatoire d'une patente de 2 500 francs. Mais cette taxe a dû être abandonnée en janvier 1930, à la suite d'incidents survenus à la fin de l'année 1929 au bureau de douane de Mao, dans le Kanem, où des commerçants avaient enlevé le bétail par la force (Le lieutenant-gouverneur du Tchad, 1931 : ANOM, D/4(4) 31). Malgré la grande crise, l'administration n'adopte aucune mesure d'accompagnement pour atténuer les conséquences de l'effondrement du commerce du bétail. Au contraire, elle se met à prélever des taxes de manière outrancière, comme en témoigne Vétérinaire Malbrant (ANOM, 3 H 32) : « les agents des douanes se montrant au Tchad

particulièrement tracassiers, routiniers, dédaigneux des contingences locales et tyranniques envers les « indigènes » ». En revanche, les produits intéressant les maisons de commerce européennes bénéficient d'un certain nombre de réductions, d'exemptions et de soutiens afin d'atténuer les effets de la Grande Dépression (Gayet, 1932 : ANOM., 3H32).

Durant cette crise, l'administration a encouragé l'exportation de bétail vers le sud de l'AEF. Ainsi, à la fin de l'année 1932, plus de 3 000 bœufs ont été envoyés à Bangassou et à Bangui, mais ils ne peuvent être vendus facilement en raison de la crise de l'Ouellé-Itimbiri belge et de la concurrence du bétail camerounais. De ce fait, la mise en place de ces débouchés n'a que peu d'influence sur le grand marché de la viande bovine au Tchad, dominé par les débouchés plus proches, plus faciles et plus lucratifs du Darfour et du nord du Nigeria (Gayet, 1932 : ANOM., 3H32).

Conclusion

L'occupation coloniale française du Tchad a entraîné l'effondrement des activités commerciales précoloniales basées sur la traite des esclaves avec l'Orient et l'Afrique du Nord. Cependant, les fondements du commerce traditionnel, comme les marchés hebdomadaires et le troc, se sont accommodés à la nouvelle réalité économique. Ainsi, les ressources en cheptels du pays ont trouvé un débouché lucratif dans les colonies anglaises du Nigeria et du Soudan Anglo-égyptien, créant un lien économique défavorable à la colonisation française. Durant, l'entre Deux-Guerres, la colonisation française a tenté en vain de rompre cette dépendance par des mesures fiscales abusives, l'introduction de la culture intensive du coton, établissement de réseaux routiers vers l'Atlantique via la Centrafrique et le Congo-Brazzaville, et le transfert de chef-lieu N'Djamena à Sarh.

Cependant, la Grande Dépression a ralenti la croissance de la production de coton, dont le prix a chuté sur le marché mondial, malgré les aides et les allègements fiscaux. Elle a également entraîné l'effondrement du commerce du bétail en raison de la faiblesse des prix dans les colonies anglaises voisines, démontrant ainsi les limites de la dépendance. En effet, le prix du bétail sur le marché intérieur était plus élevé que celui offert au Nigeria et au Soudan, démontrant l'importance de la consommation locale en temps de crise. Les efforts de

l'administration coloniale française pour briser l'impérialisme commercial anglais durant l'entre-deux-guerres n'ont pas permis de réorienter la trajectoire économique vers la France et l'AEF, en raison des difficultés d'exploitation et de vente du coton sur le marché mondial et de l'abandon du projet de transfert de la capitale à Sarh. Cependant, ce lien commercial avec le Nigeria et le Soudan a continué à se développer une fois la Grande Dépression passée. Il en résulte une sorte de dyarchie coloniale sur le Tchad, la France assurant l'occupation militaire et administrative, tandis que la Grande-Bretagne exerce indirectement une sorte d'hégémonie économique. En fait, un examen plus approfondi du commerce avec les colonies anglaises voisines au cours de la période qui a suivi permettrait de comprendre la dépendance économique du Tchad à l'égard du Nigeria jusqu'à nos jours.

Références bibliographiques :

Antonetti Raphael (1931), « Discours et rapport sur la situation Générale de l'A.E. F de 1927-1931 », *Bulletin du comité de l'Afrique française*, Renseignements coloniaux, 688. CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

Arditi Caud (2003), « Le Tchad et le monde arabe : essai d'analyse des relations commerciales de la période précoloniale à aujourd'hui », *Afrique contemporaine*, (n° 207), p.185 -198

Arditi Claude (1993), « Commerce, islam et État au Tchad (1900-1990) » dans *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporaines*, dirigé par Emmanuel Grégoire et Pascal Labazé, Karthala et Orostom.

Barth Heinrich (1860), *Voyages et découvertes dans l'Afrique pendant les années 1849-1855*, tome III, A. BOHNE, Paris.

Botrdarie Paul. (1900), « La colonisation du Congo », *La Questions diplomatiques et coloniales*, quatrième année 1900, Tome 1X janvier-juin, Paris, Pp 1-13, Gallica, BNF.

Bouba Deudjambe Eric (2024), *Le patrimoine industriel du XXe siècle au Tchad : enjeux et perspectives d'une patrimonialisation de techniques*, Thèse en histoire et civilisation, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Paris.

Bruele Georges (1935), *La France équatoriale africaine*, Paris, Larose.

- Cailley-Bert Josèphe** (1902), « Actes officiels, Journal officiel du Congo, arrêté du 8 mai 1902 », *La quinzaine coloniale*, sixième année, numéro 133, pp. 385-416, 10 juillet, Augustin Challamel, Paris.
- Bizière J.M. et Catherine Coquery-Vidrovitch** (1975), « Le Congo au temps des grandes concessionnaires. 1898-1930 ». In: *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 22 N°3, Juillet-septembre. pp. 488-499.
- Chailley-Bert Josèphe** (1902.) « Régime fiscal du territoire militaire et des pays et protectorats du Tchad », *La quinzaine coloniale*, 10 juillet Gallica, BNF.
- Ciammaichella Glauco** (1987), *Libyens et Français au Tchad (1897-1914), la confrérie Senoussie et le commerce transsaharien*, CNRS, Pris.
- Colonel Gouraud** (1906), Arrêté approuvant la convention de Léré, ANOM, 4(4) D6.
- Commandant du territoire du Tchad** (1916), *Rapport d'ensemble pour l'année 1915 Fort Lamy, le 28 juillet 1916*, ANOM, d/4 (4) 15.
- Commandant Mazodier** (1943), *Transports et marchés indigènes du Tchad*, Ecole supérieure, géographie économique, 17 décembre, ANOM, E. 681.
- Debos Marielle** (2020), *Violences coloniales et résistances au Tchad (1900-1900)*, Mass Violence et Résistance, {en ligne, publié 30 septembre, consulté le 24 octobre 2024, <http://BO-K2s.sciences-po.fr/mass-violence-war>.
- Direction des affaires économiques et financière** (1932), *colonie du Tchad, Rapport annuel*, Fort-Lamy, le 15 avril, ANOM, 3 H 32.
- Ezept Valmo Kimitene** (2013), *Ethnicisation du commerce à N'Djamena*. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, Français. NNT : 2013BOR30063. tel-01614002.
- Gayet Georges** (1932), *Faits constatés par la vérification*, Direction des affaires économiques et financière, colonie du Tchad, Fort-Lamy, le 15 avril, ANOM., 3 H 32.
- Général Gouraud** (1944), *Zinder Tchad, souvenir d'un africain*, Paris, Plon, p. 222.
- Gentil Pierre** (1971), *La conquête du Tchad*, Tome I, le Tchad d'Emile GENTIL (1894-1902), Etat-major de l'armée de terre service historique, Châteaux de Vincennes.
- Gouvernement Général de l'Afrique équatoriale française** (1913), *L'évolution économique des possessions françaises de l'Afrique équatoriale*. Service

des Affaires économiques, Librairie Félix ALCAN, Paris, B.D.I.C, Cote 543.

Gouverneur du territoire du Tchad (1928), *Rapport d'ensemble de l'année*, ANOM, D 4 (4) 28.

Gouverneur du territoire du Tchad (1930), *Rapport d'ensemble de l'année*, ANOM, D 4 (4) 30.

Gregoire Emmanuel et LPascal (1991), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporaines*, Karthala et Orostom.

Largeau V.E. E. (1907), *Rapport d'ensemble sur la situation du Territoire en juillet*, ANOM, 4(4°) d 7.

Le commandant Lenfant (1904), « La grande route du Tchad », *le tour du monde*, nouvelle série, tom X, numéro 42, pp. 493-58.

Le lieutenant-gouverneur du Tchad (1922), *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année*, ANOM, D/4(4) 22.

Le lieutenant-gouverneur du Tchad (1931), *Rapport sur l'ensemble de situation de la colonie du Tchad pendant l'année*, ANOM, D/4(4) 31.

Le Major Denham (1826), *Voyage et découvertes dans le nord et dans les parties centrales de l'Afrique*, Arthur Bertrand, p. 151, BNF, Gallica.

Marquet Charles (1930), *L'A.E. F : L'orientation économique et financière*, Administration Générale, CEFOD-TCHAD, CF B 00523.

Ministère des colonies (1925), *Transfert de chef-lieu de la colonie du Tchad*, Rapport au président de la République Française, ANOM, 5 D 102.

Nachtigal Gustave (1872), *Voyage Du Bornou au Baguirmi*, Rapport, Hachette, Paris.

Nouvelle mission Lenfant (1906), « Le ravitaillement des territoires du Tchad par la Bénoué » ; *In: Annales de Géographie*, t. 15, n°84, 1906. p. 484 ; doi : <https://doi.org/10.3406/geo.1906.3547>

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_num_15_84_3547.

Oppenheim Von (2001), *Le domaine tchadien de Rabah*, Harmattan,

Roupsard Marce (1991), « Evolution des échanges entre le bassin tchadien (Tchad, Nord Cameroun) et la côte du golfe de Guinée pendant la période coloniale », Actes du IVe colloque Mega-Tchad CNRS/ORSTOM, Paris, du 14 au 16 septembre 1988, vol. 3 is titled Du politique à l'économique, études historiques dans le bassin du lac Tchad.

Serre Jacques (1998), *Explorations au cœur de l'Afrique, le commandant Lenfant 1865-1923*, Racines du présent, Paris.

Vanetvede Aphones Pierre (1935), *La dépréciation de la livre Sterling et les exportations britanniques*, Recueil Sirey, Paris 1935, p.259.

Volper Serge (2023), Compagnie française de l'Ouhamé et de la Nana, www.entreprises-coloniales.fr/empire/coll. Mise en ligne : 21 février 2014, dernière modification 2023.